

Sécurité Incendie.IDF
6, rue du Bois Sauvage
91000 EVRY COURCOURONNES
 01.64.98.13.13
N° de déclaration d'activité : II 9106776 91
Mail : contact@si-idf.com
Site web : agence-idf.si-groupe.com



Programme de la formation ARI

1. Public concerné

Ensemble du personnel des entreprises tertiaires pouvant être confronté à la lutte contre l'incendie et pouvant être amené à porter l'ARI en situation d'intervention.

2. Prérequis

Bonne condition physique.

3. Objectifs

Permettre au personnel d'évoluer dans un environnement d'air vicié afin d'effectuer certaines tâches en toute sécurité (fermeture de vanne, sauvetage de personnes, extinction ...).

4. Contenu de formation

a. Partie théorique :

Les différents types d'appareils respiratoires (filtrants ou isolants).

Règles de sécurité générales (préalables et en situation) liées au port de l'ARI.

La toxicité des fumées.

Description de l'Appareil Respiratoire Isolant.

Les contraintes physiologiques liées au port de l'ARI.

L'entretien de l'ARI.

b. Partie pratique :

Passage avec l'ARI dans un milieu enfumé.

Réunion de synthèse sur les différentes manœuvres effectuées.

Manœuvre de sauvetage, extinctions, ouverture de portes, apprentissage des techniques de progression en milieu enfumé.

Conduite à tenir lors d'une reconnaissance.

5. Evaluation des connaissances en cours de formation

Les connaissances des stagiaires sont évaluées par oral et par écrit régulièrement au cours de la formation par les formateurs. Une évaluation écrite sera effectuée en fin de formation afin d'identifier les éventuelles lacunes du stagiaire en matière de théorie.

Durant la formation, des exercices de mise en pratique des connaissances seront réalisés avec mise en application des connaissances sur des cas concrets.

6. Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en situation pratiques.

Alternance des outils pédagogiques (PPT, images, vidéos, informatique, matériels de mises en situation, etc.) afin d'assurer une formation optimale.

7. Attestation de formation

A l'issue de la formation, chaque stagiaire se verra délivrer une attestation de formation nominative délivrée par le Centre de Formations.

